

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

## PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 105

présenté par

Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Thierry, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Bayou

-----

## ARTICLE 14

I. – Après le mot :

« défavorables »

insérer les mots :

« et mixtes »

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« et mixtes ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le choix d'associer les dépenses mixtes aux dépenses favorables est inopportun. Il est préférable de les associer aux dépenses défavorables afin d'avoir une vision plus juste des dépenses qui portent atteinte, même partiellement, à l'environnement. En effet, celles-ci peuvent être très importantes, bien qu'elles apparaissent comme « neutres » au final.